Envoyé en préfecture le 26/09/2024

## Reçu en préfecture le 26/09/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES Publié le ERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MA ID: 078-217803808-20240923-20240977-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

**PRESENTS**: M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M COURTOT, M. CHOLET, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE.

# REPRESENTES:

- M. SENNEUR par M. CAMARD
- Mme GUERITEAU par M. LEPRETRE
- Mme RIVIERE par Mme BIGAY
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- M. LANGLOIS par Mme KARM
- M. GIBERT par M. COURTOT
- M. FALCHETTO par M. ALIOUNE
- Mme READ par Mme GUERET-MAGNE

ABSENTS: Mme CANUS, Mme ALLIX, M. DEVERS

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence MERVOYER est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT les départs, mises à la retraite, titularisation, avancements de grade et modifications de temps de travail, de nouveaux postes ont été créés. Il convient maintenant de supprimer les anciens postes, afin de mettre à jour notre tableau des effectifs

#### CONSIDERANT la nécessité de supprimer :

2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à raison de 32h hebdomadaires en périodes scolaires et 144 heures réparties pendant les vacances scolaires et 21h hebdomadaires en périodes scolaires et 154h heures réparties pendant les vacances scolaires

## DATE DE CONVOCATION

16 septembre 2024

### DATE D'AFFICHAGE

16 septembre 2024

EN EXERCICE : 29

**PRESENTS** 

: 18

REPRESENTÉS: 8

VOTANTS

: 26

ABSENTS

: 3

## N°2024-09-77:

## Modification du tableau des emplois

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024

1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non comp Publiéde ir occuper les fonctions d'animateur périscolaire, à raison de 12 h hebdomadaires en pér ID: 1078-217803808-20240923-20240977-DE

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'accueil de la mairie, à raison de 26 h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps pour occuper les fonctions assistant (e) au service urbanisme
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique
- 3 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines, de gestionnaire communication, culture, événementiel, assistant (e) au service urbanisme et agent d'accueil de la mairie.

#### CONSIDERANT la nécessité de créer :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>eme</sup> classe, à temps complet, pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines et celles de gestionnaire communication. culture, événementiel.
- 1 poste d'adjoint technique territorial pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, à raison de 23.5h hebdomadaires annualisées.

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2024;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 12 septembre 2024;

ENTENDU l'exposé de M. Olivier LEPRETRE, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

1/ **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

#### 2/ SUPRIME

- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à raison de 34 h hebdomadaires en périodes scolaires et 144 heures réparties pendant les vacances scolaires et 21 h hebdomadaires en périodes scolaires et 154h heures réparties pendant les vacances scolaires
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour occuper les fonctions d'animateur périscolaire, à raison de 12 h hebdomadaires en périodes scolaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'accueil de la mairie, à raison de 26 h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps pour occuper les fonctions assistant (e) au service urbanisme
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique
- 3 postes d'adjoints techniques territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines, de gestionnaire communication, culture, événementiel, assistant (e) au service urbanisme et agent d'accueil de la mairie.

#### 3/CREE

2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>eme</sup> classe, à temps complet, pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines et celles de gestionnaire communication, culture, événementiel.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024

1 poste d'adjoint technique territorial pour occuper les for Publié le d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, à raison de 23.5h ID: 078-217803808-20240923-20240977-DE

Laurence MERVOYER Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE Maire de Maule